



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/05/2021

Dossier complet le :

20/05/2021

N° d'enregistrement :

2021-5362

1. Intitulé du projet

Transformation d'un site de tri de déchets ménagers en un site de traitement de déchets plastiques dans le but de leur réemploi à Givrand (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

WESTPLAST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CLÉMENT, Paul
Président

RCS / SIRET

8 5 2 6 4 0 7 6 2

Forme juridique

Société par Actions Simplifiées (SAS)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubrique 2791 relative aux installations de traitement de déchets non dangereux (plus de 10 tonnes/jour).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site visé par le projet comporte déjà un bâtiment et une aire imperméabilisée extérieure. Situé au sein de la Zone Économique et d'Activités Le Soleil Levant à Givrand (85), il accueillait une activité de tri de déchets ménagers. Suite au transfert des activités vers un nouveau site départemental, la société Westplast souhaite y développer une activité de traitement de déchets plastiques afin de les rendre utilisables par les industriels de la région (transformation en granulats).

Les modifications du site se limitent à :

- Clôture du site, notamment vis-à-vis de la déchetterie voisine ;
- Fermeture d'une façade aujourd'hui ouverte ;
- Modifications intérieures (ouvertures, etc.).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de pouvoir recycler des déchets plastiques amenés en partie par la société Tripapyrus (société-soeur basée à L'Aiguillon-sur-Vie). Une fois broyés, ces déchets plastiques sous forme de granulats seront vendus à l'industrie plastique proche qui pourra les réutiliser comme matière première.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les étapes de mise en œuvre seront les suivantes :

- séparation des réseaux (précédemment, un seul réseau avec la déchetterie) ;
- réfection des revêtements à l'entrée du site ;
- modification de façade (déjà réalisée) ;
- clôture du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation du projet comprendra les phases de réception des déchets plastiques et stockage, de traitement et tri (déchiquetage, broyage et flottation) et de stockage des produits (granulats plastiques).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- Déclaration Préalable (Code de l'urbanisme) ;
- Autorisation (Code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale	12 852 m ²
Emprise du bâtiment existant	1 345 m ²
Surface imperméable actuelle	3 345 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAE Le Soleil Levant
85800 Givrand

Parcelle : 000 AM 29

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 8 7 ' 7 7 " 14 Lat. 4 6 ° 6 9 ' 6 4 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à 2 100 mètres au sud-est du site. Il s'agit de la ZNIEFF I référencée 520016289 des "Dunes de la Sauzaie (Le Pont Jaunay) et Marais du Jaunay".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit existe pour le département de la Vendée mais uniquement pour les axes routiers à flux important. Pour Givrand, cela concerne uniquement la département D38 en limite sud de la commune.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à une trentaine de mètres d'une zone reprise à la carte de "prélocalisation des zones humides du bassin Loire-Bretagne" et à environ 120 mètres d'une "zone humide probable de Vendée".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une Aire d'Alimentation de Captage (AAC).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est à 2,6 km au nord-ouest du site Natura 2000 le plus proche, à savoir le "Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé à 50 mètres d'un Espace Boisé Classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les amenées de matériaux seront mineures : construction d'une façade, création d'un accès à l'aire de stockage extérieure, clôture du site. Il n'y aura pas d'utilisation de ressources du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment existant est repris en zone 1AUab au PLU de Givrand c'est-à-dire en extension de la zone AUb, qui est la zone destinée aux activités industrielles et commerciales.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Givrand est soumise à risque de rupture de barrage et de transport de marchandises dangereuses, mais aucun PPRT n'existe. A noter qu'une ligne moyenne tension souterraine traverse le site dans sa partie sud.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cavités souterraines : non Inondation : oui, la commune est recensée dans l'atlas des zones inondables Mouvements de terrain : non Retrait-gonflement de sols argileux : faible Séismes : faible Radon : catégorie 3 (élevé)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 poids-lourds par jour maximum
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité de broyage prévue, ainsi que la manutention des déchets, sera source de bruit. Cependant, le broyage sera réalisé en intérieur. L'activité respectera les seuils d'émissions sonores réglementaires. Le site est voisin d'une déchetterie, activité qui génère du bruit, en particulier des bruits de chute de matériaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera indirectement des rejets dans l'air liés au trafic induit (limité).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux usées domestiques aujourd'hui en assainissement autonome et qui seront reprises par le réseau public une fois la station d'épuration de Givrand en fonction.</p> <p>Eaux pluviales rejetées au fossé (milieu naturel).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le broyage sous eau générera des "boues de plastiques" qui seront évacuées par une société externe. L'eau servant au broyage sera en circuit fermé, changée ponctuellement et évacuée par une société externe également.</p> <p>Les déchets qui ne pourront être broyés pour diverses raisons ou qui ne seront pas correctement broyés seront évacués et seront acheminés en centre d'enfouissement technique (Grand'landes).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de nouvelle construction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le bâtiment visé est voisin d'une déchetterie en activité. Le trafic routier et le bruit vont donc se cumuler. Rappelons cependant que la nouvelle activité viendra en remplacement d'une activité de tri et transfert de déchets ménagers arrêtée il y a quelques années.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de réduire les nuisances sonores, une façade du bâtiment (côté déchetterie), précédemment totalement ouverte, a été fermée. Le site respectera les normes imposées en termes d'émissions sonores.

La gestion des eaux pluviales sera faite au niveau du site via la création d'un bassin.

La grande majorité des transports de marchandises (flux de déchets vers le site, flux de déchets depuis le site, flux de granulats depuis le site) se feront à une échelle régionale (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine). Les distances à parcourir seront donc limitées.

L'utilisation d'eau dans le processus de traitement (broyage et flottation) se fera en circuit fermé, limitant ainsi fortement la consommation d'eau. Les résidus (boues) seront traités via une filière appropriée.

La principale mesure d'évitement est le choix d'un bâtiment existant, au sein d'une zone d'activités et éloigné des zones habitées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'insère dans un bâtiment déjà existant, qui était précédemment également affecté à la gestion de déchets et voisin d'une déchetterie au sein d'une zone d'activités. Il prend donc place dans un cadre propice à ce type d'activités car les affectations sensibles (habitations) sont relativement éloignées.

En outre, les dispositions nécessaires à la réduction des impacts négatifs sont prévues (voir 6.4).

Enfin, il est à souligner que le présent projet apporte des incidences positives à l'égard d'une meilleure gestion des déchets. Il est favorable à la réutilisation des déchets plastiques comme matière première secondaire et cela au sein du territoire proche.

Au regard de ces éléments, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

L'Aigullas (Vie)

le,

23 Avril 2021

Paul Cuenat Président

Signature



WESTPLAST
ZAE Le Soleil Levant
85800 GIVRAND
Tél. 06 73 19 22 02
Siret 852 640 762 00013